

Commune de VILLAROGER

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 6 Novembre 2020 à 19H15**

Présents : BOULANGEAT Mégane, CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, COGEZ Frédéric, CREY Marlène, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Absents : 0

Secrétaire de séance : DUBOS Jean-Christophe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 1000€ à la Commune de Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes) suite aux dégâts considérables liés au passage de la tempête « Alex » le 2 octobre 2020
- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur une vente au Hameau de La Savine
- Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise et précise que ce rapport n'appelle pas d'observation
- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif réalisé pour l'exercice 2019 par le Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Haute Isère et indique que ce rapport n'appelle pas d'observation
- Accepte de louer à M. ARNAUD Roland le hangar communal situé au hameau du Planchamp, pour l'Année 2021
- Accepte la convention d'occupation du domaine communal avec les héritières de M. EMPRIN Michel au Pré Derrière, pour la mise en place de deux SPA, entre le 15/11/2020 et le 14/11/2021
- Accepte l'avenant à la convention pluriannuelle de pâturage, avec M. Frédéric Limbarinu, prolongeant d'une année (année 2020) la durée de location des propriétés communales du Planchamp
- Approuve les tarifs des frais de secours ADS pour l'hiver 2020/2021
- Autorise M. le Maire à signer le contrat relatif à la distribution des secours avec la Société ADS
- Autorise la convention de mise à disposition sur le stade de Villaroger entre ADS et l'Association sportive de Villaroger pour la saison d'hiver 2020/2021
- Approuve la convention avec le SAF HELICOPTERES relative aux secours hélicoptérés et autorise M. le maire à la signer
- Approuve les conventions de partenariat entre la commune, le ski-club, deux moniteurs de ski et la société ADS, pour la saison d'hiver 2020/2021
- Donne l'autorisation à ENEDIS de réaliser des travaux dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique prévus sur une parcelle communale au lieu-dit « Les Chers » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes correspondante
- Considérant la volonté de la commune de conserver une maîtrise complète des documents d'urbanisme, s'oppose au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.
- Approuve la convention de mise à disposition de services pour l'enlèvement des encombrants avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, pour l'année 2021 et autorise M. le Maire à la signer
- Adopte la motion sur la démarche de stratégie d'attractivité du territoire touristique menée conjointement avec Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs, Peisey-Nancroix -Landry et Villaroger
- Approuve l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Centre de gestion de la Savoie
- Décide le recrutement d'un agent technique contractuel du 01.12..2020 au 31.03.2021
- Approuve l'avenant au marché de travaux d'élargissement de la route de La Gurraz avec l'entreprise MARCHIELLO, d'un montant de 6798,13€ HT et autorise M. le Maire à le signer
- Accepte l'allocation en non-valeur de divers titres de recettes d'un montant de 986 € sur le budget principal et de 1404,82€ sur le budget Régie Electrique

- Suite au travail d'évaluation de scénarii d'aménagement de la salle polyvalente conduit avec le soutien d'AGATE (Agence des territoires) décide de privilégier le choix du scénario qui affecte l'ensemble du bâtiment à l'activité de garage et de stockage des biens communaux et autorise M. le Maire à procéder à la rédaction d'un appel à projets conforme à cette activité
- Désigne M. Alexis VIVET-GROS en sa qualité de 1^{er} adjoint pour représenter la commune dans les actes authentiques en la forme administrative reçus par M. le Maire
- Concernant l'urbanisation touristique au Hameau du Pré, après avoir fait le constat que, malgré de nombreuses relances, la société Earth n'avait pas produit dans les délais impartis les justificatifs attendus, en tire les conséquences par un constat d'échec des discussions engagées et affirme son droit à prendre toute initiative pour une réorientation du projet communal

Vu par Nous, Alain EMPRIN, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 13 novembre 2020 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 13 novembre 2020

**Le secrétaire de séance
Jean-Christophe DUBOS**

**Le Maire,
Alain EMPRIN**

